

B.T.S. C.R.C.I.

Recrutement

La préparation à ce diplôme est réservée principalement aux élèves titulaires du baccalauréat :

- Sciences et Technologies Industrielles (STI)
Spécialité Génie Mécanique, option Structures Métalliques ou productique mécanique.
- Professionnel TCI : Technicien en Chaudronnerie Industrielle



Module de Skate Park

Qualités requises



Le Bureau d'études

- Dynamisme, motivation, ténacité
- Esprit d'analyse et de recherche
- Sens de l'organisation
- Ouverture sur l'ensemble des technologies
- Goût pour la production
- Esprit de groupe, travail en équipe
- Pragmatisme, sens des responsabilités

Profession

Dans le secteur de la métallurgie, on transforme les matériaux (tôles, tubes, profilés...) en structures volumiques variées et assemblées par soudage.

Le technicien supérieur conçoit, prépare la fabrication d'un ensemble ou sous-ensemble en atelier ou sur chantier. Il gère les moyens humains et matériels

Débouchés possibles

Intervention dans les domaines suivants :

- Bureaux d'études
- Bureaux des méthodes
- Service qualité
- Techno-Commercial
- Gestion de la Production
- Organisation de chantier
- Fabrication
- etc...

Poursuite des études

- Formation en soudage
- Licence Professionnelle
- Ecole d'ingénieur



Benne « déco » pour le recyclage

Formation

- Organisation de la production en entreprise (bureau d'études, bureau des méthodes, fabrication, qualité,...)
- Acquisition des connaissances techniques spécifiques aux ouvrages chaudronnés.
- Réalisation d'un projet de la conception à la fabrication

Horaires

Disciplines	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Expression française	3h	3h
Anglais	1h + (1h)	2h
Mathématiques	2h + (1h)	1h + (1h)
Etude de construction	3h + (3h)	2h + (3h)
Préparation de production	3h + (6h)	4h + (5h)
Physique appliquée	(2h)	(2h)
Technique de mise en œuvre	(6h)	(8h)
Gestion technique et économique	1h	(1h)

Le lycée Grandmont vous propose :
une alternance pour le B.T.S.

CONCEPTION ET RÉALISATION

Vous pouvez choisir entre 2 statuts

L'alternance	Le statut scolaire
Dans ce cas vous êtes :	
Apprenti	Etudiant
Vous signez un contrat de travail avec l'entreprise.	Vous dépendez du lycée.
Vous êtes salarié et percevez une rémunération.	Vous ne percevez aucun salaire. Vous bénéficiez éventuellement d'une bourse.
Vous ne bénéficiez pas des vacances scolaires : vous dépendez de votre employeur et vous négociez vos congés avec lui.	Vous bénéficiez de toutes les vacances scolaires.
Inscriptions : Les dossiers de candidature sont à télécharger selon la procédure indiquée sur le site internet www.admission-postbac.fr	
Vous devez trouver une entreprise pour effectuer votre apprentissage.	Vous devez trouver une entreprise pour le stage obligatoire de 8 semaines en fin de 1 ^{ère} année.
Les périodes en entreprise se déroulent pendant et autour des petites vacances et en Juillet et Aout.	

Régime

Les étudiants peuvent être externes, demi-pensionnaires ou internes (chambre de 2).
Ils ont la possibilité d'être hébergés en résidence universitaire.
Ils peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur.